

11 OCTOBRE 2021

# BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



## ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 7 septembre 2021**
2. **Présentation de la mise à jour annuelle du Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau (RUCE) en Loire-Atlantique (DDTM)**
3. **Poursuite de la révision du SAGE (SCE)**
  - **Avancement du mémoire en réponse aux avis issus de la consultation administrative**
    - Propositions de réponse pour les enjeux « gouvernance » et « estuaire »
    - Compléments demandés par l'autorité environnementale
  - **Stratégie et organisation de la concertation**
  - **Analyse comparative entre la cartographie des zones humides du SAGE et les données d'inventaires actualisées transmises au SYLOA**
4. **Questions diverses**

## **2. Présentation de la mise à jour annuelle du Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau (RUCE) en Loire- Atlantique**



PRÉFÈTE DE LA  
LOIRE-ATLANTIQUE

# Mise à jour annuelle du RUCÉ (Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau) en Loire-Atlantique Octobre 2021

# RAPPEL

## La stratégie mise en œuvre de la cartographie des cours d'eau en Loire Atlantique

- Constitution d'une première cartographie reprenant les inventaires réalisés par le SAGE Estuaire de la Loire et le SAGE Vilaine couvrant 75 % du territoire départemental : publication en juin 2016 et janvier 2017.
- Réalisation d'un travail de cartographie en régie sur les 25 % du territoire non-couvert entre juin 2016 et novembre 2018.
- Possibilité de faire une demande individuelle d'expertise pour correction éventuelle de la carte grâce à une démarche en ligne (formulaire en téléchargement sur le site Internet).
- Publication du RUCÉ le 1<sup>er</sup> novembre 2018 avec la complétude des réglementations agricoles prenant cette cartographie comme unique référentiel le 2 mars 2019.
- Traitement des remontées de doutes, notamment du monde agricole, depuis décembre 2018.



# Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises

- Traitement dans le cadre de l'ajustement annuel de la carte
- Remontées de doutes du monde agricole via la chambre
- Sollicitations des autres acteurs du territoire dont les structures GEMAPI
- Intégration du traitement des demandes individuelles
- Méthodologie similaire à celle de la cartographie en régie
- Analyse et expertise par grands secteurs



# Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises : Réalisation en 2021

- Intégration à la mise à jour 2021 des résultats des traitements et expertises terrain des demandes :
  - Issues du monde agricole sur les territoires des EPCI de
    - CC du pays de Ponchateau St-Gildas-des-bois
    - Redon Agglomeration
    - De la région de Blain
    - La CARENE
    - CAP Atlantique dont reprise sur l'emprise des marais du Mes dont zone saline à leur demande
    - CC Estuaire et Sillon
    - CC Sèvre-et-Loire (territoire du Syndicat Loire et Goulaine)
  - Du Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu (SBVGL)
- La fin du traitement des demandes individuelles arrivées avant fin avril par opportunité ou en présence d'enjeux

# Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises : Résultats des traitements

Entre la première version du référentiel couvrant tout le département au 1er novembre 2018 et cette mise à jour intégrant tous les ajustements au 1er août 2021 :

- 1753 km traités
  - 266 km retirés
  - 549 km confirmés
  - 916 km ajoutés
  - 22 km de CE reclassés en tertiaires de marais
- reste 68 km à traiter. Principalement des linéaires absents sur le terrain mais cartographiés dont la disparition doit être analysée.

Bilan traitement doutes agricoles :

- 703 km traités :
  - 508 km traités en tant que doutes :
    - 116 km reclassés fossés (23 %)
    - 20 km reclassés tertiaire (4%)(donc toujours soumis aux réglementations agricoles)
    - 372 km confirmés en CE (73%)
- 135 km déjà traités dans la phase de cartographie en régie
- 60 km de linéaires absents mais cartographiés à traiter



# Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises : Résultats des traitements

Résultats suite au traitement de la totalité des ajustements sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire :

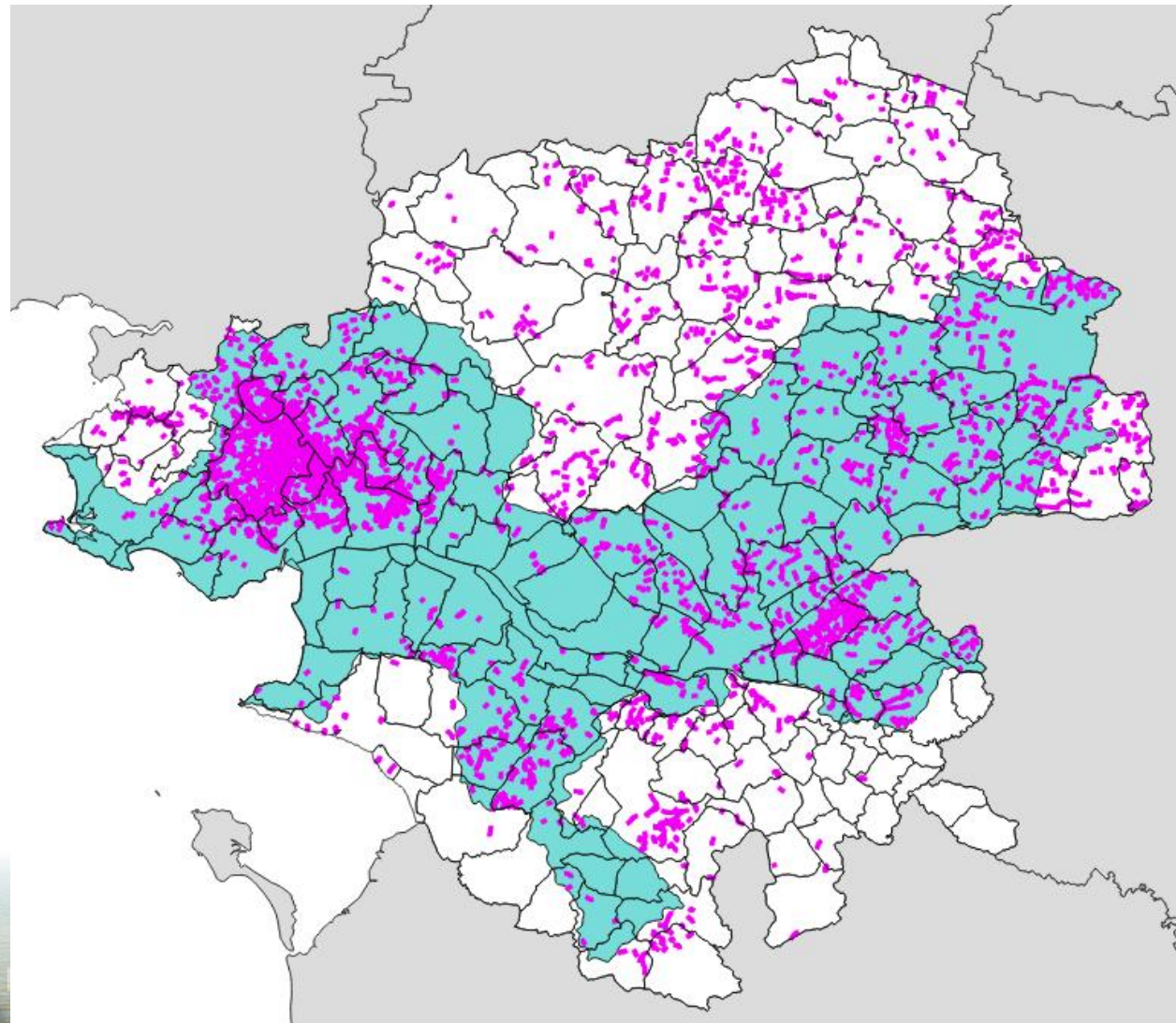
1307 km traités depuis la carte de la couverture départementale complète de novembre 2018 dont :

- 103 km de CE requalifiés en fossés ou inexistants et retirés de la base de données
- 366 km confirmés en CE
- 837 km de CE ou tertiaires de marais ajoutés dont :
  - 690 km de tertiaire de marais suite à un travail de carto des marais du SBVB
  - 42 km de tertiaires suite à travail spécifique sur Loire et Goulaine
  - 105 de CE ajoutés suite à expertises

Bilan : sur les 574 km traités hors travail spécifique sur le tertiaire : 18 % de retrait, 64 % de CE confirmés et maintenus et 18 % d'ajouts



# Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises : Résultats des traitements



# Démarches relatives au tertiaire de marais sur BV du Brivet et de Loire et Goulaine

- En 2019, le SBVB a pris un stagiaire qui a travaillé sur la cartographie du tertiaire de marais sur le BV. Il a travaillé par photo-interprétation sur la base de la BD\_topo et par visite terrain. Une journée terrain commune lui a permis d'appliquer la méthode d'analyse, d'expertise et de classement appliqué dans le cadre de la méthodologie validée pour la réalisation du RUCÉ.
  - Au printemps 2021, le dernier territoire de traitement de demandes agricoles était la plaine du lit majeur de la Loire en amont de Nantes en rive gauche (au sud de la Loire)
    - communes de Divatte-sur-loire, Loroux-Bottereau, Haute-Goulaine, Basse-Goulaine et Saint-Julien-de-Concelles.
    - Travail d'expertises terrain avec Chambre, OFB et SBVVG
    - Réseau hydrographique particulier en plaine maraîchère (remblai intégral de marais hors réseau)
    - Réseau hydrographique assimilable au réseau de marais dont tertiaire
    - Présence de ce réseau à la carte IGN
    - Alimentation par remontée de nappe, mise en eau et écoulement dans les deux sens, pas de zone de source ponctuelle
- classement de 40 km de réseau hydrographique en tertiaire de marais par analogie de fonctionnement.

# Conclusion

- **Malgré la crise sanitaire, finalisation du traitement de toutes les demandes liées à la remontée de masse du monde agricole et des collectivités.**
- **Possibilité de demandes individuelles évidemment maintenue.**
- **Traitement des linéaires « disparus » récemment (60taine de kilomètres) avec analyse historique et réglementaire qui pourrait engendrer des procédures de police administrative.**